



C O M I T E S Y N D I C A L

JEUDI 05 FEVRIER 1998

PRESENTS :

- M. Jean THAON, Conseiller Général, Maire de LANTOSQUE,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de GILETTE,
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de SOSPEL,
- M. Paul OLLIE, Conseiller Général,
- Mme Colette BOURRIER-REYNAUD, Maire de VILLARS SUR VAR,
- M. Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de ROQUESTERON,
- M. Georges BARBIER, Adjoint au Maire de VALBERG,
- M. Lucien BELLEOUD, Adjoint au Maire de CLANS,
- Mme Francine SOMARIA, Adjoint au Maire de GILETTE,
- M. Edmond CLARY, Conseiller Municipal d'ISOLA,
- Mme Dominique COHEN, Conseiller Municipal de CARROS,
- Mme Josette DALMASSO, Conseiller Municipal de PUGET THENIERS,
- M. Michel DEBERDT, Conseiller Municipal de ROQUEBILLIERE
- Mme Bernadette FORESTIER, Conseiller Municipal de TENDE,
- M. Pierre KLOUMAN, Conseiller Municipal de ST CEZAIRE SUR SIAGNE,
- Mme Simone RAYBAUD, Conseiller Municipal de ST CEZAIRE SUR SIAGNE.

REPRESENTES :

- Mme Pierrette BELLON, Conseiller Général, Maire de SAINT AUBAN,
- M. André Charles BLANC, Conseiller Général, Maire de THEOULE/MER,
- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de VALDEBLORE,
- M. Maxime COULLET, Conseiller Général, Maire de ST CEZAIRE/SIAGNE
- M. Roger DUHALDE, Conseiller Général, Maire de MOUGINS,
- M. Pierre FOUQUES, Conseiller Général,
- M. Charles GINESY, Président du Conseil Général des A.M.,
- M. Pierre GUIGONIS, Conseiller Général,
- M. Jean-Pierre LELEUX, Conseiller Général, Maire de GRASSE,
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de BOUYON,
- M. Gilbert MARY, Conseiller Général, Maire de BREIL SUR ROYA,
- Mme Michèle TABAROT, Conseiller Général,
- Mme Danièle GASTALDI, Conseiller Municipal de VALDEBLORE,
- M. Jean PASCAL, Conseiller Municipal de ST ETIENNE DE TINEE
- Mme Michèle PECQUEUR, Conseiller Municipal de ST VALLIER DE THIEY,
- M. Jean SENECA, Adjoint au Maire de BREIL SUR ROYA.

Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE

Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

ABSENTS :

- M. José BALARELLO, Conseiller Général, Maire de TENDE,
- M. Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de ST MARTIN VESUBIE,
- M. René GILLY, Conseiller Général, Maire de LA TOUR SUR TINEE,
- M. Claude LEROUX, Conseiller Général,
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général,
- M. Marius PAPI, Conseiller Général, Maire de GATTIERES,
- M. Henri PRICCO, Conseiller Général,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de PUGET THENIERS,
- M. Robert VIAL, Conseiller Général,
- M. Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de COURSEGOULES,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de ST MARTIN VESUBIE,
- M. Gérard MICHEL, Adjoint au Maire d'ANDON,
- M. Joseph OTTO, Adjoint au Maire de LANTOSQUE,
- M. Marc BONNET, Conseiller Municipal de SOSPEL,
- M. Jean-Marie GRIBALDO, Conseiller Municipal de ST SAUVEUR/TINEE,
- Mme Chantale VIANT, Conseiller Municipal de GUILLAUMES.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental,
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'E.D.M.A.M.
- M. Claude VANDAMME, Directeur Adjoint de l'E.D.M.A.M.
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'E.D.M.A.M.
- M. Renaud BRANDI, Secrétaire à l'E.D.M.A.M.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ - Cotisations :
 - Cotisations des élèves 1998-1999
 - Participations communales 1998
 - Participation interventions musicales en milieu scolaire
- 2/ - Budget Primitif 1998
- 3/ - Modifications comptables (M14)
- 4/ - Questions orales
- 5/ - Questions diverses

Monsieur Jean THAON, 1^{er} Vice-Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, représentant Monsieur Charles GINESY, Président, ouvre la séance en remerciant tous les participants de leur présence.

Il signale qu'il s'agit de la deuxième réunion du Comité Syndical car le quorum n'avait pas été atteint le 8 janvier dernier. Monsieur THAON indique qu'un courrier sera adressé à tous les membres et souhaite ainsi qu'il soit suivi d'effets car l'absentéisme aux assemblées se généralise dans de très nombreuses associations ce qui est fort regrettable. Il faut que l'Ecole Départementale de Musique soit un exemple à partir de la prochaine réunion.

I/ - COTISATIONS :

Les cotisations des élèves pour l'année 1998-1999 sont conformes aux propositions émises par les membres du Comité lors de la discussion budgétaire du 06 novembre 1997 : augmentation plus importante des cotisations d'inscription des élèves compensant le maintien du montant des cotisations des communes.

T A R I F S Année scolaire 1998/99		DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS		
		Commune participant au fonctionnement		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A*	Inscr. en Instrument	1 270 F	2 770 F	3 170 F
B*	Cours collectif ENFANT ou 2ème Instrument	740 F	/	740 F
C	Pratique Amateur ADULTE	/	1 230 F	1 230 F
D	Atelier Vocal, Orchest. ou 2ème cours collect.	530 F	530 F	530 F

Frais de dossier d'un montant de 130 F, sont à ajouter à la cotisation

* Tarif dégressif applicable seulement sur les Tarif A et B :

2^{ème} inscription -10 % ; 3^{ème} inscription -20 % ; etc..
le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

2/ TARIF DES PRETS D'INSTRUMENT : 1^{ère} année 400 F,
2^{ème} année 700 F.

3/ PARTICIPATION DES COMMUNES pour 1998 : 1 900 F par an et par
enfant inscrit en janvier 1998.

4/ PARTICIPATION POUR LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE 97/98 :
1 900 F par classe.

APPROUVE A L'UNANIMITE

II/ - BUDGET PRIMITIF 1998 :

M. THAON rappelle que l'Ecole Départementale de Musique est la seule et unique structure qui ait bénéficié d'une augmentation de subvention en 1998 de la part du Conseil Général des A.M. et laisse la parole au Directeur pour présenter le Budget 1998.

M. BRUN signale qu'en fonction du changement de la nomenclature comptable applicable aux Syndicats Mixtes (M1-M5-M7) depuis 1997, il convient de prévoir, d'une part, les crédits nécessaires non plus au niveau du chapitre, comme en M11, mais au niveau de chaque article et d'autre part, la création des articles normalisés.

M. BRUN donne lecture du Budget Primitif du Syndicat pour l'année 1998, article par article, qui s'équilibre en recette et en dépense comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	7 300 000 F
	Investissement	170 000 F
	Total	7 470 000 F
RECETTES :	Fonctionnement	7 300 000 F
	Investissement	170 000 F
	Total	7 470 000 F

M. TREHIN, Payeur Départemental, indique qu'en fonction d'une circulaire toute récente, d'autres modifications seront à apporter au niveau de l'affectation des comptes et des articles que l'on pourra reprendre au Budget supplémentaire mais qui n'induiront aucune modification sur les montants proposés.

Diverses explications sont apportées aux membres, notamment les transferts de fonds entre les comptes, l'ouverture de nouveaux articles.

M. THAON fait remarquer à tous les membres présents que le budget du Syndicat est composé pour plus de 90 % de dépenses obligatoires liées aux de frais de personnel et qu'il veille constamment à diminuer toutes les dépenses de fonctionnement (un relevé détaillé des communications de l'Ecole de Musique sera demandé à France Télécom).

APPROUVE A L'UNANIMITE

III/ - MODIFICATIONS COMPTABLES (M14)

M. THAON remercie M. TREHIN, Payeur Départemental, de sa présence et lui laisse la parole.

Ce dernier indique qu'en fonction du changement de la nomenclature comptable applicable aux Syndicats Mixtes (M1-M5-M7), il devient obligatoire que le Comité Syndical approuve les transpositions des comptes de la section d'investissement entre la norme M11 et M1/5/7 :

- 1051 (Subvention Conseil Général)
- 1052 (Subvention Conseil Régional)
- 1053 (D.G.E.)
- 1054 (Subvention Sacem)
- 1050 (Vente donation C.G. Association)
- 115 (Prélèvement sur le fonctionnement)
- 210 (Vente de matériel)
- 245 (Remboursement assurance)

correspondent désormais au compte 1021 (dotations),

et les comptes :

- 1421 (FCTVA) au compte 1022
- 2140 (Achat matériel adm./informat.) au compte 2183
- 2142 (Achat matériel de musique) au compte 2188
- 215 (Achat véhicule) au compte 2182.

Les membres du Comité décident à l'unanimité des transferts de comptes énumérés ci-dessus.

APPROUVE A L'UNANIMITE

V/ - QUESTIONS ORALES : néant.

VI/ - QUESTIONS DIVERSES :

a) Affaire DUBREUIL :

M. THAON indique que dans l'affaire contentieuse qui oppose M. DUBREUIL au Syndicat Mixte le jugement de la Cour Administrative d'Appel a été rendu. La parole est laissée à M. BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg, pour un bref historique sur le déroulement de ce dossier.

M. THAON indique que la réintégration de cet agent est obligatoire et pose d'une part le problème du poste qui n'existe plus et qu'il faudrait recréer et d'autre part celui de la dépense qui n'est pas prévue.

Après discussion, il est prévu dans un premier temps, que MM. THAON et BARBIER reçoivent M. DUBREUIL afin de connaître ses intentions notamment sur la prise en charge d'heures d'enseignement compte tenu que le poste spécifique prévoyait qu'il pouvait être chargé de cours.

Dans un deuxième temps, il sera demandé l'avis des services du Contrôle de la Légalité de la Préfecture sur l'arrêté de réintégration; s'il y a lieu, le Syndicat devra recréer un poste spécifique de Directeur Adjoint chargé de l'enseignement.

Enfin, un arrêté de réintégration sera pris, notifié à l'agent avec la date de reprise de son activité et transmis au Contrôle de la Légalité de la Préfecture.

M. THAON demande que cette dépense nouvelle soit assumée sans modification de Budget, car il est hors de question de solliciter à nouveau les communes.

En conséquence, il faut que l'Ecole de Musique réduise certaines dépenses de fonctionnement ou diminue le nombre de postes de professeurs par le non renouvellement de contractuels.

M. BRUN indique qu'à la rentrée de septembre, il sera obligatoire d'effectuer une réorganisation des cours et éventuellement une restructuration du personnel.

b) Divers :

Mme PASSERON, Conseiller Municipal de Puget Théniers, demande si les personnels en congé de maternité ou en maladie ont été remplacés.

M. BRUN confirme que les remplacements sont assurés en ce qui concerne les congés de maternité : soit en faisant appel à des personnels en poste à l'extérieur ou à des associations prestataires de services, soit en réaménageant les emplois du temps des enseignants, soit avec des heures supplémentaires à la charge de professeurs en poste.

Mme SOMARIA, Adjoint au Maire de Gilette, évoque le cas de Gilette où un Conseiller Municipal a décidé de monter bénévolement un cours d'accordéon ouvert aux enfants et aux adultes. A l'heure actuelle, 4 enfants sont inscrits et il leur est demandé 75 F la demi-heure. Ces élèves auraient ils pu être intégrés à l'Ecole Départementale de Musique ?

M. BRUN indique qu'il existe un professeur d'accordéon à l'Ecole de Musique qui enseigne notamment sur le secteur de Carros et ce dernier pourrait effectivement prendre en charge ces élèves.

M. THAON, en conclusion, demande à M. BRUN de préparer un historique de l'affaire DUBREUIL pour le Président et d'établir la liste du personnel de l'Ecole de Musique dont les contrats pourraient ne pas être renouvelés.

Aucune question nouvelle n'étant soulevée, la séance est levée à 18h45.

Fait à Nice, le 14.04.98

Le Président,
Charles GINESY

